

Commune de Gières – Service scolaire-périscolaire  
15 rue Victor Hugo  
38610 Gières

N/Réf : LM/FJ/FO  
Objet : rentrée périscolaire 2022-2023  
Affaire suivie par Fanny OFFREDI

Madame, Monsieur,

***Vous prévoyez d'utiliser les services périscolaires pour l'année scolaire 2022 - 2023: accueil du matin, navette, restauration et accueils du soir . Nous vous informons que dorénavant les inscriptions se feront de manière dématérialisées par une saisie en ligne.***

### **1/ Pour une réinscription :**

Les démarches s'effectuent en ligne sur le nouveau portail famille.

[https://portalssl.agoraplus.fr/gieres/pck\\_home.home\\_view#/](https://portalssl.agoraplus.fr/gieres/pck_home.home_view#/)

Les données que vous aviez fournies, seront déjà visibles, il vous sera demandé de les vérifier et de les valider.

Nous vous remercions d'apporter une attention particulière aux numéros de téléphone, lien indispensable avec la famille en cas de nécessité urgente.

### **2/ Pour une 1ère inscription :**

L'ensemble des démarches s'effectuent en ligne, sur le portail famille via le lien ci-dessus.

**Dans tous les cas, les pièces obligatoires (ci dessous) sont à déposer en ligne :**

- Pages du carnet de vaccination (l'enfant doit être à jour de ses vaccins)
- Attestation d'assurance responsabilité civile individuelle accident 2022 – 2023 (une par enfant)
- Attestation de quotient familial CAF janvier 2021 et attestation de prestations familiales perçues - Si non allocataire de la CAF, copie complète du dernier avis d'impositions 2021 sur les revenus de 2020
- **RIB** et Autorisation de prélèvement automatique signée si vous payez via ce biais.

**En cas de difficultés avec le portail famille, vous pouvez joindre le service périscolaire au 04-76-89-69-14 tous les matins de 9h à 12h.**

**Une fois vos démarches effectuées , le service scolaire-périscolaire pourra valider votre inscription afin de vous donner accès à votre calendrier d'inscriptions aux services pour la rentrée de septembre 2022.**

#### **ATTENTION :**

- \*AUCUN ENFANT NE SERA ACCUEILLI SI L'INSCRIPTION N'A PAS ÉTÉ FAITE AU PRÉALABLE POUR L'ANNÉE 2022-2023.**
- \*AUCUNE INSCRIPTION NE SERA PRISE EN COMPTE SANS RÉGULARISATION DES IMPAYÉS.**
- \*LES DOSSIERS DOIVENT ÊTRE COMPLETS AVANT LA RENTRÉE.**

*En raison du contexte de crise sanitaire, les informations contenues dans les documents ci-joint (Règlement périscolaire/Livret de présentation des Accueils périscolaires) sont modifiables et adaptables en fonction des directives énoncées par le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse, la Préfecture de l'Isère, les services Départementaux de la Jeunesse, de l'Éducation et des Sports, l'Agence Régionale de Santé et la Haute Autorité de Santé.*

Les inscriptions pourront se faire du **18 mai au 8 juillet 2022.**

Nous vous remercions de prendre note de ces informations et nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Le service Scolaire-Périscolaire